



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de GAILLAC D'AVEYRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François LACAZE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	09
Nombre de suffrages exprimés	09

Présents : Messieurs François LACAZE, André SOLIGNAC, Gérard DURAND, Daniel BURGUIERE, Mathieu LEBRETON, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Cyril FOUET, Madame Maëlle TALLEC.

Excusés : Vincent CALMELS

Ordre du jour :

- Aménagement place de la Tioule, délibération au titre de la DETR
- Groupement de commandes – contrôles réglementaires des réseaux électriques et de gaz
- Transfert des compétences « Assainissement collectif »
- Parcelles restant à acquérir par la commune pour le futur lotissement « La Calquière »
- Définir le prix de vente d'espace public
- Définir le prix des concessions du cimetière de Gagnac
- Recensement 2025 : nomination d'un coordonnateur
- Horaires mairie
- Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil du 22 mai 2024

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil du 22 mai 2024. En précisant, que la délibération sur la dématérialisation des actes et autorisation d'urbanisme est rattachée au conseil Municipal du 22/05/2024.

2. Aménagement place de la Tioule : DETR

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a sollicité auprès de l'état une aide, au titre de la DETR 2024 pour la réalisation d'un projet d'investissement dans la catégorie « espaces publics » ; aménagement place de la Tioule – Gagnac commune de Gaillac d'Aveyron.

Par courrier en date du 21 juin 2024, la Préfecture nous a informés qu'une aide de 2 365.13 € pour la réalisation de cette opération nous a été accordée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la place de la Tioule et le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

montant prévisionnel des travaux	9 460.50 €
subvention DETR	2 365.13 €
autofinancement	7 095.37 €

3. Groupement de commandes – contrôles règlementaires des réseaux électriques et de gaz -

Toutes les communes possédant un bâtiment alimenté électriquement ou disposant d'une alimentation en gaz (naturel, ou en bouteille), pourvus de portes sectionnelles/portails sont concernées par ces contrôles.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes élaboré pour cette consultation. La communauté de communes assurera la coordination du groupement.

Chaque commune assume le suivi de son marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour faire réaliser les contrôles règlementaires des installations électriques, les installations de gaz , des portes sectionnelles et portail
- Précise que la communauté de communes assurera la coordination du groupement de commandes
- Autorise le maire à signer la convention y relative.

4. Transfert des compétences « Assainissement collectif »

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le transfert de compétence est projeté au 1^{er} janvier 2025.

Trois scénarios d'évolution et de mise en œuvre du transfert sont étudiés, en intégrant le niveau de service attendu, commune par commune, en matière d'évolution tarifaire ainsi qu'en matière d'organisation territoriale.

Le Conseil Municipal est informé qu'une délibération doit d'abord être prise par le Conseil Communautaire, ensuite une délibération pourra être prise par la commune (automne 2024).

5. Parcelles restant à acquérir par la commune pour le lotissement « La Calquièvre »

Monsieur Le Maire, informe l'assemblée que M. Mathieu LEBRETON ne participera pas à cette délibération, compte tenu de son lien familial avec les vendeurs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du de création du Lotissement » La Calquièvre », il reste quatre parcelles à acquérir, il a été proposé aux propriétaires, Monsieur RIVIERE Jean-Paul et Madame LEBRETON Bénédicte d'acquérir les **parcelles AB 66 et AB 68**.

A Madame LEBRETON Bénédicte d'acquérir les **parcelles AB 58 et AB 59**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Consent à l'acquisition des terrains suivants, au prix de 6.00 € le mètre carré, soit 1 626.00 € (Mille six cent vingt-six euros) hors frais d'acquisition.

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	58	LA CALQUIERE	00 ha 00 a 60 ca
AB	59	LA CALQUIERE	00 ha 01 a 69 ca
AB	66	LA CALQUIERE	00 ha 00 a 33 ca
AB	68	LA CALQUIERE	00 ha 00 a 09 ca

Total surface : 00 ha 02 a 71 ca

Autorise Monsieur le maire entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les actes de vente correspondants.

6. Définir le prix des concessions du cimetière de Gagnac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix pratiqué pour une concession est de 50 euros le m². Aussi, il est proposé une revalorisation de ce prix.

Le Conseil Municipal après, en avoir délibéré :

- Décide que l'emplacement sera au prix de 300 € sur une durée de 30 ans.

7. Recensement 2025

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Il est d'ores et déjà nécessaire de rédiger un arrêté pour désigner le coordonnateur. Il faut également prévoir un agent recenseur.

Après avoir échangé, le coordonnateur sera Mme BENEZETH Laurence et le Conseil Municipal, propose différentes personnes pour effectuer les tâches d'agent recenseur. Rien n'est défini, il faut demander aux personnes si elles sont intéressées et disponibles à cette période.

8. Horaires mairie :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de faire basculer les horaires du vendredi matin soit :

de 08 h 30 à 12 h 30 sur R.D.V au mercredi matin. Ceci, à compter du 1 er septembre 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte cette modification

9. Divers devis

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis de Mr TOURETTE Benoît relatifs à :

- la réfection sur façade BENET (nouveau parking) d'un montant de 3 080.00 € T.T. C
- la réfection grange BOISSONNADE d'un montant de 2 420.00 € T.T.C

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les deux devis de M. TOURETTE.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20H30.

Signatures

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

